



Rupture conventionnelle pendant fermeture annuelle

Par **sagrilin**, le **06/07/2018** à **14:39**

Bonjour,

Ma salariée me demande une RC que j'ai accepté, ancienneté 6 mois.
L'homologation de la DIRECCTE va tomber pendant la fermeture annuelle de la société.
(congés payés pour tous les salariés pendant 3 semaines)
Est-ce que ça change quelque chose en terme de délai? J'entends par là, est-ce que ça repousse le jour de rupture effective de son contrat ?
En espérant avoir été claire...
Merci pour vos réponses !

Par **P.M.**, le **06/07/2018** à **15:21**

Bonjour,

Cela ne change rien pour les délais puisque ce n'est pas un préavis à condition que la demande d'homologation puisse être transmise à la DIRECCTE dès le terme de la période de rétractation de 15 jours calendaires après la conclusion de la rupture conventionnelle...

Par **sagrilin**, le **06/07/2018** à **16:01**

Merci beaucoup pour votre réponse claire. Nous allons pouvoir avancer sereinement.